

## Le baromètre du greffe du Tribunal de commerce de Paris Mars 2006

*L'indicateur de référence de la vie économique des entreprises de la Capitale*

### L'économie parisienne sur le chemin de la croissance en mars

L'économie de la Capitale clôture le 1<sup>er</sup> trimestre 2006 sur une note optimiste. La création d'entreprise a maintenu sa progression en mars, avec une progression des immatriculations évaluée à 11%. L'augmentation des créations des sociétés par actions (+14%), structures disposant généralement d'une surface financière plus importante que les SARL et les sociétés civiles, est porteur d'espoir pour l'emploi et la croissance à Paris. Cet indicateur positif s'accompagne d'une décreue des défaillances d'entreprises, s'élevant à -30,6% par rapport à mars 2005, avec néanmoins une hausse des emplois salariés touchés dans le secteur des services aux entreprises.

Tableau de bord : variation mars 2006 / mars 2005	En hausse	En baisse
Stock d'entreprises parisiennes : 316 491 entreprises, soit 13 025 de plus qu'en mars 05	+4,29%	
Les immatriculations d'entreprises	+10,95%	
<i>dont 1 788 immatriculations de SARL</i>	+8,17%	
Les prêts bancaires accordés aux entrepreneurs	+11,42%	
L'endettement fiscal des entreprises (montants cumulés des inscriptions)	+58,47%	
L'endettement social des entreprises (montants cumulés des inscriptions)		-93,50%
Les ouvertures de redressements et liquidations judiciaires		-30,58%

#### ✓ Création d'entreprises, profil des entités créées et de leurs dirigeants

**Portée par un nombre élevé d'immatriculations de SARL, la création d'entreprises a enregistré une croissance de 10,95% par rapport à mars 2005.** Au total, 3 059 nouvelles entités se sont immatriculées au Registre du commerce parisien en mars 2006, dont 1 788 SARL. Cette forme juridique, choisie par 58,5% des créateurs du mois, voit son effectif augmenter de 8,2% au regard de mars 2005. En seconde position, l'on trouve les créations de sociétés civiles, 552 entreprises, en augmentation de 49,2%. A noter : avec la création de 229 nouvelles entités, les sociétés par actions progressent de 13,93% par rapport à mars 2005. Il s'agit là d'un point particulièrement positif pour l'économie parisienne et l'emploi.

#### Qui sont les créateurs de mars 2006 ?

**76,96% des nouveaux entrepreneurs sont des hommes, en très légère augmentation de 0,5 point par rapport à mars 2005** au détriment du nombre de femmes créatrices d'entreprise. A 44 ans et 2 mois en moyenne, ils sont nettement plus âgés qu'en mars 2005, soit 2 ans de plus. Avec une augmentation de 4,1 points, les « 46/58 ans » (29,33% des effectifs) enregistrent la hausse la plus marquée. En seconde position viennent les « 58 ans et plus » qui représentent 10,53% des créateurs, en progression de 2 points.

**Les femmes sont un peu moins bien représentées : 23,04%, en diminution de 0,5 point par rapport à mars 2005. Leur âge moyen est évalué à 42 ans et 3 mois**, soit 2 ans de plus qu'en mars 2005. Les « 36/45 ans », sont très présentes (38%, soit +4,2 points), ainsi que les dirigeantes « seniors » de 58 ans et plus, dont le nombre enregistre une hausse de 3,8 points en comparaison avec mars 2005.

**Plus globalement, les jeunes créateurs de 26 à 35 ans** sont moins nombreux en mars 2006 (-4,4 points), alors que les dirigeants de plus de 46 ans « gagnent » 5,4 points par rapport à mars 2005.

#### ✓ Evolution économique et financière des entreprises parisiennes

**Poursuite de la tendance à la hausse des financements des entreprises enregistrés au greffe.** A l'instar des deux premiers mois de 2006, les entrepreneurs ont été plus nombreux à bénéficier d'un prêt pour acquérir un fonds de commerce ou du matériel pour exploiter leur activité. 683 prêts leur ont été accordés en mars 2006, en progression de 11,4% par rapport à mars 2005.

**Endettement des entreprises en diminution. En nette régression, le nombre d'inscriptions de privilèges du Trésor public qui diminuent de 37,5% par rapport à mars 2005**<sup>1</sup>, avec néanmoins une augmentation de 58,5% des sommes cumulées dues par les entreprises concernées. Les inscriptions de privilèges de la Sécurité sociale enregistrent une baisse de 12,6%. Pour ce poste, le montant des sommes conservées marque une diminution de 93,5%.

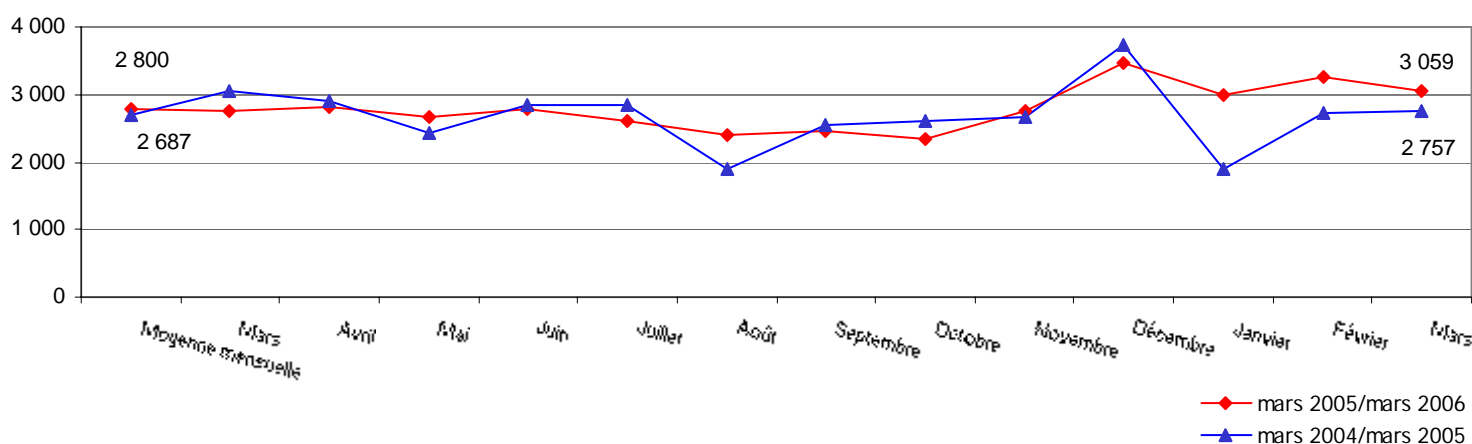
<sup>1</sup> Les inscriptions de privilèges de l'Urssaf et du Trésor public reflètent l'endettement social et fiscal des entreprises déclaré au greffe. En effet, les sommes d'un montant supérieur à 12 000 euros dues par les commerçants et les personnes morales de droit privé à l'Urssaf et au Trésor public font l'objet d'une inscription de privilège auprès du greffe du Tribunal de commerce dans un délai de trois mois suivant leur date limite de paiement. Elles augmentent en volume aux périodes d'échéance de paiement des cotisations.

## ✓ Entreprises en difficulté

Avec 336 ouvertures de décisions de redressement et de liquidation judiciaires, les défaillances d'entreprises à Paris diminuent de 30,58% le mois dernier, par rapport à mars 2005. Evalué à 69 714 000 €, le passif cumulé par ces entités régresse de 30,40% en comparaison avec mars 2005, ce qui porte le passif moyen par entreprise à 207 500 €. Le nombre d'emplois touchés par les défaillances, soit 930, enregistre en revanche une hausse de 9,80% par rapport à mars 2005. L'emploi salarié a particulièrement pâti de ces difficultés dans trois secteurs : les services aux entreprises (31,8% des défaillances du mois), l'industrie manufacturière (18,06%) et les services aux particuliers (15,59%). En mars 2006, bien que moins nombreuses, les défaillances semblent avoir concerné des entreprises de taille plus importante qu'en mars 2005, au regard du passif et des emplois déclarés.

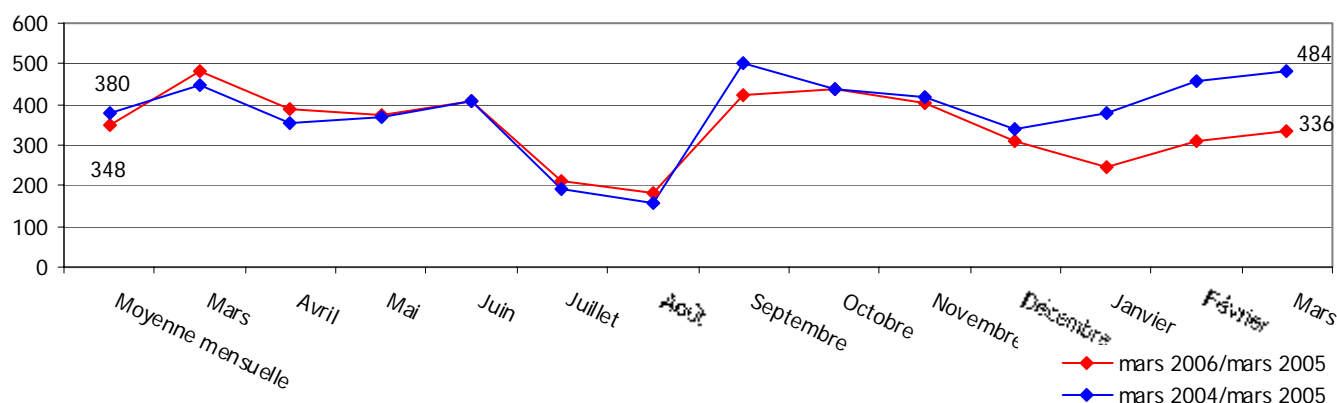
L'entrée en vigueur de la Loi de sauvegarde des entreprises (LSE) au 1<sup>er</sup> janvier 2006 a peut-être influé sur la diminution du nombre de jugements d'ouverture prononcés par le Tribunal de commerce en mars. Cette Loi introduit de nouvelles modalités de traitement des difficultés des entreprises<sup>2</sup>, et étend dans certains cas<sup>3</sup> les délais de déclaration volontaire de cessation des paiements à l'initiative de l'entrepreneur. En raison des nouveaux délais définis par la Loi et de la nouveauté de cette procédure, il faudra par conséquent attendre plusieurs mois pour évaluer l'évolution financière et économique des entreprises de la Capitale.

**Evolution de la création d'entreprise entre mars 2005 et mars 2006**  
36 398 nouvelles entreprises : +4,21% par rapport à mars 2004/mars 2005



Mars	2006			2005		
	% global	% femmes	% hommes	% global	% femmes	% hommes
Moins de 25 ans	3,59%	4,84%	3,22%	5,72%	7,96%	5,03%
Entre 26 et 35 ans	20,60%	21,33%	20,38%	24,97%	25,26%	24,88%
Entre 36 et 45 ans	32,17%	37,97%	30,43%	31,05%	33,74%	30,23%
Entre 46 et 58 ans	31,23%	23,90%	33,42%	28,29%	24,91%	29,33%
58 ans et plus	12,41%	11,95%	12,55%	9,97%	8,13%	10,53%

**Evolution des défaillances d'entreprises**  
4 519 décisions d'ouverture de redressement ou de liquidation judiciaires  
entre mars 2005 et mars 2006, soit -8,56% par rapport à mars 2004 / mars 2005



<sup>2</sup> Selon la Loi de sauvegarde des entreprises (du 26 juillet 2005), 5 voies s'ouvrent désormais à l'entrepreneur en difficulté pour saisir le Tribunal de commerce : le mandat ad'hoc, la conciliation, la sauvegarde, le redressement et la liquidation judiciaire.

<sup>3</sup> Dans le cas de la procédure de conciliation notamment, les délais de déclaration de cessation des paiements sont étendus à 45 jours. Dans le cadre de l'ancienne loi, l'entrepreneur en difficulté devait obligatoirement effectuer cette déclaration dans un délai de 15 jours.